

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC - CONDITIONS D'INTERVENTION AVEC LES COMMUNES DE ROQUETOIRE, WITTES ET ECQUES A COMPTER DE 2026.

2025-12-N° 13

Suite à la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté de Communes du Pays d'Aire (CCPA) avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO) pour constituer la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), il convient de rappeler que cette nouvelle intercommunalité ne dispose pas de la compétence "Éclairage public".

En conséquence, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS a récupéré cette compétence ainsi que l'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires à son exercice, afin d'assurer les travaux, l'extension et l'entretien du réseau d'éclairage public, hors lotissements privés.

À la demande des Communes de Wittes (ex-CCPA) et d'Ecques, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervient, depuis le 1er avril 2017, pour la maintenance complète du réseau d'éclairage public (points lumineux et armoires électriques) de ces communes, ainsi que pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Les conventions financières et techniques encadrant ces interventions arriveront à échéance le 31 mars 2026 pour les Communes de Wittes et Ecques.

Par ailleurs, à la demande de la Commune de Roquetoire (ex-CCPA), AIRE-SUR-LA-LYS assure depuis le 1^{er} janvier 2021 les mêmes prestations de maintenance du réseau d'éclairage public, ainsi que la pose et la dépose du matériel d'illuminations de Noël. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Dans la perspective du renouvellement des conventions d'intervention à compter de 2026, il est proposé de permettre aux Communes de Wittes, Roquetoire et Ecques de continuer à bénéficier des prestations de maintenance de l'éclairage public, incluant la pose et la dépose des illuminations de Noël, selon des modalités financières et techniques actualisées.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec les communes de WITTES et ECQUES au 1er avril 2026, ainsi qu'avec la commune de ROQUETOIRE au 1er janvier 2026 ;

ETANT PRECISE QUE :

- Chacune des conventions signées avec lesdites communes, fixant les conditions techniques et financières de l'entretien des installations d'éclairage public, est constituée pour une durée d'un an, renouvelable tacitement 4 fois ;

- le coût financier du service, par chacune des Communes, est repris ci-après ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches y afférentes.

L'entrée en vigueur de ces conventions reste subordonnée à l'accord des communes de WITTES, ECQUES et ROQUETOIRE auxquelles elles seront adressées.

EXPLICATIF DU COÛT DES INTERVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
Communes de l'ex-CCPA (WITTES et ROQUETOIRE) et de ECQUES

Commune de WITTES :

MAINTENANCE :

- Coût annuel des 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2025) : 84.404,06 €.
- Nombre total de points lumineux entretenus par les agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS : 2.565.
- Soit un coût par point lumineux de : $84.404,06 / 2.565 = 32,91$ €.
- Montant forfaitaire annuel pour la Commune de WITTES (173 points lumineux) : 5.692,75 €.

ECLAIRAGE DE NOËL :

- Coût horaire moyen d'une équipe de 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2025) : $84.404,06 / 1.607 = 52,52$ €.
- Coût horaire de la nacelle = 22 €.
- Nombre d'heures d'intervention pour le montage et le démontage des illuminations de Noël : 28 heures (soit 3,5 jours de 8 heures).
- Montant forfaitaire annuel pour la Commune de WITTES de $28 * (52,52 + 22) = 2.086,64$ €.
- TOTAL pour la Commune de WITTES (maintenance + éclairage de Noël) = **7.779,39 € / an** à compter du 1^{er} avril 2026, hors révision annuelle de 1,5 % à compter du 1^{er} avril 2027.

Commune de ECQUES :

MAINTENANCE :

- Coût annuel des 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2025) : 84.404,06 €.
- Nombre total de points lumineux entretenus par les agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS : 2.565.
- Soit un coût par point lumineux de : $84.404,06 / 2.565 = 32,91$ €.
- Montant forfaitaire annuel pour la Commune de ECQUES (200 points lumineux) : 6.581,21 €.

ECLAIRAGE DE NOËL :

- Coût horaire moyen d'une équipe de 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2025) : $84.404,06 / 1.607 = 52,52 \text{ €}$.

- Coût horaire de la nacelle = 22 €.

- Nombre d'heures d'intervention pour le montage et le démontage des illuminations de Noël : 28 heures (soit 3,5 jours de 8 heures).

▫ Montant forfaitaire annuel pour la Commune de WITTES de $28 \times (52,52 + 22) = 2.086,64 \text{ €}$.

▫ TOTAL pour la Commune de ECQUES (maintenance + éclairage de Noël) = **8.667,85 € / an** à compter du 1^{er} avril 2026, hors révision annuelle de 1,5 % à compter du 1^{er} avril 2027.

Commune de ROQUETOIRE :

MAINTENANCE :

- Coût annuel des 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2025) : 84.404,06 €.

- Nombre total de points lumineux entretenus par les agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS : 2.565.

- Soit un coût par point lumineux de : $84.404,06 / 2.565 = 32,91 \text{ €}$.

▫ Montant forfaitaire annuel pour la Commune de ROQUETOIRE (292 points lumineux) : 9.608,57 €.

ECLAIRAGE DE NOËL :

- Coût horaire moyen d'une équipe de 2 agents de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS intervenant sur l'éclairage public (base 2025) : $84.404,06 / 1.607 = 52,52 \text{ €}$.

- Coût horaire de la nacelle = 22 €.

- Nombre d'heures d'intervention pour le montage et le démontage des illuminations de Noël : 28 heures (soit 3,5 jours de 8 heures).

▫ Montant forfaitaire annuel pour la Commune de WITTES de $28 \times (52,52 + 22) = 2.086,64 \text{ €}$.

▫ TOTAL pour la Commune de ROQUETOIRE (maintenance + éclairage de Noël) = **11.695,21 € / an** à compter du 1^{er} janvier 2026, hors révision annuelle de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2027.

Compte tenu de la modernisation complète de son parc en luminaires LED, une remise forfaitaire de 20 % sera appliquée la première année, soit : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, représentant un montant forfaitaire annuel global pour l'ensemble des prestations reprises ci-dessus de 9.356,17 € (au lieu de 11.695,21 €).

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

